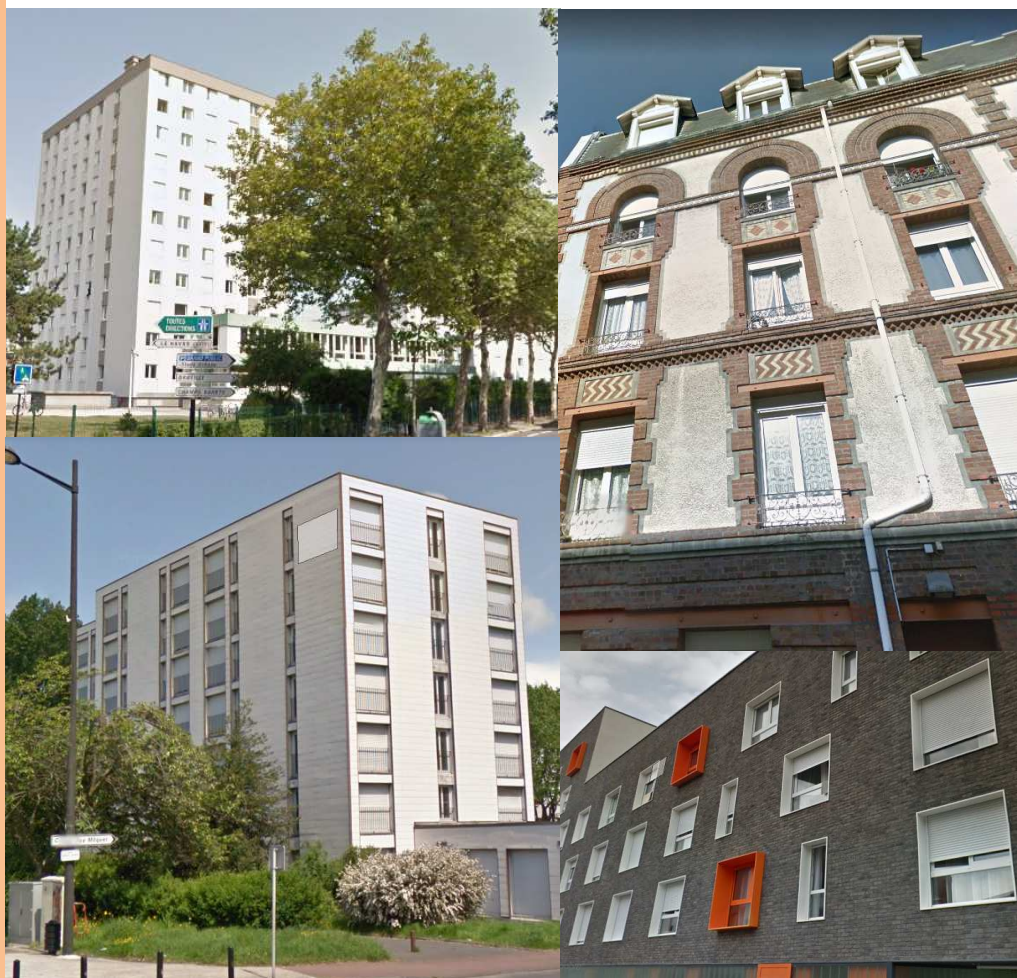


GUIDE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT ADAPTE



Document réalisé à l'intention des professionnels

Mise à jour : Avril 2018



Editorial

Au travers de son Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 7 juillet 2016 pour les années 2016 - 2021, la CODAH s'investit dans des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et du logement des habitants de l'agglomération havraise, aux côtés de l'Etat et du Département.

L'accès au logement est parfois contrecarré par des obstacles de différentes natures, et le transit par un hébergement ou un « logement accompagné » devient alors un passage obligé. C'est notamment le cas des jeunes, pour qui l'accès à un logement autonome dépend d'une insertion professionnelle préalable.

Afin de mieux prendre en compte cette dimension de l'insertion professionnelle, la CODAH a impulsé, avec ses partenaires, en 2017, une dynamique de coordination de professionnels regroupant les compétences logement, hébergement, insertion professionnelle et accompagnement.

Ce travail en réseau inscrit dans le programme d'actions du PLH 2016 - 2021 est envisagé dans une approche pluridisciplinaire afin d'apporter autant que possible des réponses adaptées aux diverses situations de jeunesse.

Les acteurs du territoire ont souhaité rendre lisible l'offre existante pour aider les professionnels chargés d'orienter et d'accompagner les personnes en demande. Dans ce contexte, l'élaboration d'un guide à double entrée « insertion professionnelle des jeunes » et « hébergement / logement adapté » prend tout son sens dans cet objectif de mise en réseau des professionnels.

Je me félicite que ce guide puisse voir le jour et remercie tous les partenaires qui ont contribué à sa création. Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la CODAH www.codah.fr.



Luc LEMONNIER
Président de la CODAH

Le présent guide est un document qui s'adresse prioritairement aux professionnels chargés d'accueillir et d'accompagner des ménages en demande d'hébergement ou de logement adapté avec accompagnement, afin de les orienter dans leurs démarches sans se substituer aux instances d'examen et d'orientation existantes sur le territoire.

Il n'a pas vocation à être diffusé au grand public, mais il se veut avant tout un outil de travail et de connaissance partagée au bénéfice des services instructeurs : centres médico-sociaux, centres communaux d'action sociale, centres hospitaliers, associations, structures d'hébergement, etc.



Hôtel d'Agglomération - 19, rue Georges Braque - CS70854 - 76600 Le Havre
Téléphone : 02 77 61 26 81 - Télécopie : 02 77 61 26 86 - www.codah.fr

SOMMAIRE

Editorial	3
Qu'est-ce que le S.I.A.O. ?	6
Hébergement d'urgence	7
Accueil communautaire	11
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	13
Logement adapté	19
Aide au Logement Temporaire (ALT)	21
Intermédiation locative (IML)	27
Sous-location – Bail glissant (ASLL+)	29
Résidence sociale	35
Résidence sociale – Résidence jeunes salariés	43
Foyers de travailleurs migrants	45
Pension de familles (ou maison relais)	47
Résidence accueil	51
Hébergement thérapeutique	55
Dispositifs de sécurisation et de solvabilisation	59
Accès au parc social	69
Adresses utiles	73
Lexique des sigles utilisés	76

Qu'est-ce que le S.I.A.O. ?

Le Gouvernement a décidé début 2008 de faire du mal logement une priorité en instaurant un Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. L'axe 3 du Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion « *Améliorer l'orientation et de la prise en charge de l'utilisateur* » prévoit la mise en place d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation dans chaque département.

Outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017 - 2022, le SIAO a vocation, sous l'autorité de l'Etat, à organiser l'accès au service public de l'accueil et de l'hébergement en tout point du territoire. Une convention a été passée avec un opérateur unique chargé de l'accueil d'urgence et de l'insertion. Depuis le 1^{er} décembre 2017, l'opérateur unique : GCSMS SIAO 76, assure les missions du SIAO départemental à travers les différentes antennes.

Le SIAO doit remplir trois missions :

- ❖ proposer à toute personne qui en a besoin un accueil, une évaluation, une mise à l'abri si nécessaire et une orientation vers un hébergement ou un logement adapté ou non,
- ❖ coordonner l'attribution des places d'urgence, des places d'insertion et de logement adapté,
- ❖ contribuer à la veille sociale à travers l'observatoire départemental.

Cette nouvelle organisation a modifié en profondeur le fonctionnement des structures d'hébergement, du fait de la mise en place d'un système de guichet unique et de commissions d'admission et d'orientation. Depuis le 1^{er} juillet 2014 et dans le cadre de la loi ALUR, la gestion téléphonique du 115 a été rattachée au SIAO.

Le S.I.A.O. « urgence »

Toute personne sans solution d'hébergement peut solliciter le 115 de 14h30 à 21h00. Le prescripteur est invité à se rapprocher de ce service pour coordonner et faciliter le parcours de la personne. Une commission se réunit tous les lundis matin pour examiner et orienter les situations en fonction du niveau d'urgence (immédiate ou différée).

SIAO 76 – 37, rue Franklin 76600 LE HAVRE
Téléphone du siège : 02 32 85 06 88 - Téléphone SIAO : 02 32 85 06 87
Adresse mail SIAO urgence /115 : urgencelehavre@siao76.fr ou 115lehavre@siao76.fr

Le S.I.A.O. « insertion »

La demande d'hébergement s'effectue au moyen d'une grille d'entretien établie par un service instructeur en présence et avec l'adhésion du demandeur. Cette grille est ensuite transmise au secrétariat SIAO par voie postale uniquement qui l'inscrit à l'ordre du jour d'une commission locale composée des structures et services d'hébergement, et des principaux services instructeurs : la Commission Territoriale d'Orientation. La CTO se réunit tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois pour examiner les demandes d'accès à l'ensemble des dispositifs d'hébergement (hors urgence) et de logement adapté : CHRS, CHRS diffus, ALT, intermédiation locative, pension de famille, résidence accueil et résidence sociale.

SIAO 76 – 37, rue Franklin 76600 LE HAVRE
Téléphone du siège : 02 32 85 06 88 - Téléphone SIAO : 02 32 85 06 87
Adresse mail SIAO insertion : insertionlehavre@siao76.fr

Hébergement d'urgence

Cette forme d'hébergement se caractérise par un accueil à bas seuil d'exigence, non subordonné à l'engagement de la personne accueillie à s'inscrire dans une démarche d'insertion. Elle offre des prestations d'hébergement (gîte, couvert, hygiène) et des prestations d'évaluation et d'orientation. Les horaires d'ouverture sont limités, la durée de séjour est la plus brève possible. La permanence est assurée par des professionnels et / ou des bénévoles.

L'accueil doit néanmoins permettre d'engager un début d'accompagnement afin d'éviter des parcours itératifs. Une partie des places d'hébergement d'urgence peut être transformée en places de stabilisation. Ces places ont pour objet de proposer à des personnes à la rue, très désocialisées, qui ont recours de manière récurrente à l'hébergement d'urgence, une offre alternative d'hébergement de moyenne durée, à haut seuil de tolérance, conçue autour d'un séjour souple et individualisé.

Hébergement d'urgence

Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)

Etablissement : SAUF

📍: 25 rue du Général Rouelle - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 47 12 66

@ : sauf.lehavre@wanadoo.fr

Type de structure : Centre d'accueil d'urgence

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans		X	
Plus de 25 ans		X	
Enfants		X	

Critères d'accès :

- Sur décision de la commission « SIAO urgence » et sous réserve de la disponibilité des places
- Etre en situation d'urgence vis-à-vis du logement ou de l'hébergement
- Ne pas être dangereux pour les autres et pour soi-même, compte tenu du caractère collectif de l'hébergement

Observations :

Possibilité d'admission en direct pour les femmes victimes de violences conjugales ou intra familiales. Le SAUF peut proposer des conseils en vue de démarches spécifiques urgentes, au-delà d'un hébergement immédiat. Dans la mesure des places disponibles (28 places), 10 familles peuvent être accueillies en chambre individuelle ou collective.

Un accompagnement social est mis en place axé autour de plusieurs thématiques :

- accompagnement social et administratif
- accompagnement aux soins
- accompagnement socio-professionnel
- accompagnement à l'insertion par le logement

Hébergement d'urgence

Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)

Etablissement : FAMU

📍 : 54 avenue Vladimir Komarov - 76610 LE HAVRE

☎ : 02 35 24 82 48

📠 : 02 35 248 249

@ : coord.urgence-affd@orange.fr

Type de structure : Centre d'accueil d'urgence

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans			X
Plus de 25 ans			X
Enfants			X

Critères d'accès :

- Sur décision de la commission « SIAO urgence » et sous réserve de la disponibilité des places
- Aptitude à la vie en collectivité autonome
- Capacité à assurer sa sécurité et celle des autres (pas de présence éducative après 18h)

Observations :

Il ne s'effectue pas d'admissions directes.

Le FAMU s'adresse à des couples (prioritairement avec enfants) qui ont perdu leur logement et se retrouvent temporairement sans solution d'hébergement ou de logement.

Un suivi éducatif et un accompagnement social sont proposés en journée.

Lorsque les locaux du FAMU ne peuvent pas offrir d'hébergement, un dispositif annexe d'hôtel peut répondre à des familles en situation d'urgence. Cela permet à ces familles une solution d'attente durant laquelle le personnel éducatif du FAMU recherche avec les intéressés des solutions acceptables.

Hébergement d'urgence

Fondation de l'Armée du salut Etablissement : Le Phare

📍: 191 rue de la Vallée - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 35 24 22 11

📠: 02 35 26 30 16

@ : 115lehavre@armeedusalut.fr

Type de structure : CHRS

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur décision de la commission « SIAO urgence » et sous réserve de la disponibilité des places
- Avoir au moins 18 ans

Observations :

Les places d'urgence sont dédiées au 115 et au « SIAO urgence », par conséquent il ne s'effectue pas d'admissions directes.

Communauté EMMAUS du Havre

📍: Hameau du Tronquay - 76930 CAUVILLE SUR MER

☎️: 02 35 20 20 45

📠: 02 35 55 57 68

@ : emmaus.lehavre@club-internet.fr

Type de structure : Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Respect des règles de travail et de vie communautaire

Observations :

Accueil inconditionnel en fonction des places disponibles au sein de la communauté.



Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Outre le gîte et le couvert, l'hébergement d'insertion peut prendre le relais de l'hébergement d'urgence. Il se caractérise par un accueil dans la durée et la sélectivité des publics accueillis autour d'un projet d'insertion. Il offre la possibilité d'un accompagnement social, si la personne le souhaite (pas d'accueil en CHRS sans accompagnement).

- L'hébergement peut être proposé soit en structure collective soit en diffus : les personnes ont un statut d'hébergé.
- Les centres d'hébergement d'insertion peuvent développer plusieurs prestations qui visent à favoriser l'insertion : accès aux droits, accompagnement vers le logement, insertion par le travail et par l'économique, prévention et accès à la santé, accès à la vie sociale, à la culture et à la citoyenneté, accès à l'alimentation et à la nutrition...
- Ces centres peuvent également développer sur une partie des places d'hébergement, des prestations de stabilisation permettant à la personne de reprendre des forces et de commencer à son rythme à faire émerger un projet (même si ce projet n'est pas susceptible de mener à une complète autonomie dans le cadre de la vie ordinaire).

Le SIAO « insertion » prononce des admissions en CHRS, mais gère aussi des listes d'attente faute de places disponibles.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)

Etablissement : CARFED

📍: 54 avenue Vladimir Komarov - 76610 LE HAVRE

☎: 02 35 24 82 48

📠: 02 35 248 249

@ : affd.lehavre@wanadoo.fr

Type de structure : CHRS

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans		X	
Plus de 25 ans		X	
Enfants		X	

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Femmes avec ou sans enfant
- Etre en situation de détresse sociale
- S'inscrire dans un processus d'insertion
- Ne pas relever d'un autre dispositif de prise en charge (handicapés, personnes âgées, hospitalisations longues...)
- Ne pas avoir un comportement dangereux pour les autres et respecter le règlement de fonctionnement
- Capacité à vivre en appartements collectifs

Observations :

Un accompagnement éducatif est proposé sur la durée avec ou sans hébergement. Une équipe de travailleurs sociaux accueille, écoute et met en place un contrat d'accompagnement éducatif, qui a pour objectif d'amener la personne accueillie à une capacité d'autonomie maximum en vue de sa réinsertion sociale.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Fondation de l'Armée du salut Etablissement : Le Phare

📍: 191 rue de la Vallée - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 24 22 11

📠: 02 35 26 30 16

@ : kbarbier@armeedusalut.fr

Type de structure : CHRS "personnes seules"

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	
Plus de 25 ans	X	X	
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Personne seule valide entre 18 et 60 ans
- Etre en situation de détresse sociale
- S'inscrire dans un processus d'insertion
- Ne pas relever d'un autre dispositif de prise en charge (handicapés, personnes âgées, hospitalisations longues...)
- Ne pas avoir un comportement dangereux pour les autres et respecter le règlement de fonctionnement

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Fondation de l'Armée du salut Etablissement : Le Phare

📍: 191 rue de la Vallée - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 35 24 22 11

📠: 02 35 26 30 16

@ : kbarbier@arpeedusalut.fr

Type de structure : CHRS "familles"

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Familles avec enfants
- Etre en situation de détresse sociale
- S'inscrire dans un processus d'insertion
- Ne pas relever d'un autre dispositif de prise en charge (handicapés, personnes âgées, hospitalisations longues...)
- Ne pas avoir un comportement dangereux pour les autres et respecter le règlement de fonctionnement

Observations :

Les logements étant au maximum de type 4 ne peuvent pas accueillir de très grandes familles.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Fondation de l'Armée du salut Etablissement : CHRS Mazeline

📍: 22 rue François Mazeline - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 35 53 91 07

📠: 02 35 24 47 63

Mail : ldiallo@armedusalut.fr

Type de structure : CHRS renforcé * (de type dépendance)

Public accueilli : de 18 à 60 ans et +

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO, après entretien avec une personne de l'équipe et sous réserve de la disponibilité des places
- Bénéficiaire de revenus stables (RSA, ARE, ASS, AAH...)
- S'inscrire dans un processus d'insertion et / ou de soins
- (Ré)acquisition d'une autonomie quotidienne (courses, préparation des repas, entretien de la chambre, gestion de son budget...)
- Adhérer à l'accompagnement social individuel et collectif proposé
- Respecter le règlement de fonctionnement

Observations :

* Le fonctionnement de type « renforcé » proposé au sein de l'établissement a été repensé et réorganisé suite au constat d'orientations problématiques concernant un public vieillissant dont la particularité est de présenter un vieillissement prématuré du fait de son parcours de vie.

Le CHRS Mazeline est donc une interface permettant de travailler avec les personnes accueillies :

- Sur la notion de citoyenneté au travers d'un travail de « sociabilisation »,
- Réapprentissage des gestes du quotidien (toilette, hygiène, préparer ses repas, gestion des budgets...).

Le CHRS Mazeline a pour mission de travailler avec la personne accueillie sur une orientation adaptée à sa situation (RPA, EHPAD, FAM ...etc.).



Logement adapté

Le concept de logement adapté s'applique à un nombre diversifié de dispositifs :

- logement bénéficiant d'une **aide au logement temporaire « ALT »**,
- **intermédiation locative**,
- **bail glissant (ASLL +) et sous location**,
- **résidences sociales**,
- **pensions de famille**,
- **résidences accueil**.

Ces hébergements correspondent, sauf exception, à des solutions temporaires de quelques mois qui doivent déboucher à terme sur du logement ordinaire. Le public doit être solvable.

Le SIAO « insertion » prononce des admissions en ALT, IML, pensions de famille, résidences accueil, et des orientations vers les résidences sociales.

Il est à noter qu'une filière d'accès directe, indépendamment du SIAO, est conservée pour l'accès aux résidences sociales.

Enfin, les logements en bail glissant (ASLL +) / sous-location bénéficient d'un agrément par le Département et ne sont pas concernés par un examen en SIAO.



Aide au Logement Temporaire (ALT)

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (**ALT**) est une aide forfaitaire permettant aux associations et aux CCAS de répondre aux besoins d'hébergement des personnes en difficulté, ne disposant pas d'un logement permanent et ne bénéficiant pas d'aides personnalisées au logement, ne pouvant être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. La durée de séjour est de six mois renouvelable une fois.

Le parc conventionné à l'ALT est généralement mobilisé pour des personnes relativement autonomes en insertion dont la situation ne peut relever temporairement du droit commun. Les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement de type ASLL ou AVDL.

Le SIAO « insertion » prononce des admissions en ALT, mais gère aussi des listes d'attente faute de places disponibles.

Aide au Logement Temporaire (ALT)

- Fondation de l'Armée du Salut (FADS)
- Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)
- Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine-Maritime (CLHAJ 76)
- Habitat & Humanisme (HH)

Fondation de l'Armée du salut Etablissement : Le Phare

📍: 191 rue de la Vallée - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 35 24 22 11

📠: 02 35 26 30 16

@: lephare@armedusalut.fr

Type de structure : ALT avec possibilité de déconventionnement

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Avoir des ressources pérennes sur au moins 1 an
- Ne pas avoir de bail à son nom

Observations :

Pour l'ALT, les familles ne peuvent pas prétendre à l'APL, de même qu'elles n'ont pas à solliciter l'aide du FSL pour l'accès car aucun dépôt de garantie n'est demandé.

Aide au Logement Temporaire (ALT)

Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)

Etablissement : Service Logement

📍: 54 avenue Vladimir Komarov - 76610 LE HAVRE

☎: 02 35 24 82 48

📠 : 02 35 248 249

@ : servicelogement.affd@orange.fr

Type de structure : ALT diffus

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Etre une famille avec enfant(s) ou homme avec enfant(s) ou femme avec enfant(s)
- Ne pas être titulaire d'un bail
- Avoir des ressources qui permettent de s'acquitter d'une indemnité d'occupation
- Avoir effectué au moins une demande de logement auprès de bailleurs sociaux ou privés

Observations :

Le Service Logement de l'AFFD accueille toute personne se trouvant dans une situation d'exclusion telle que le droit fondamental au logement.

Ce service permet aux familles accueillies de bénéficier d'un parcours résidentiel qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

Aide au Logement Temporaire (ALT)

Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)

📍: 11 rue Fontenoy – 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 53 17 27 / 02 35 25 45 69

📠 : 02 35 53 53 41

@ : ahapslogement@wanadoo.fr

Type de structure : ALT

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Ne pas être titulaire d'un bail
- Avoir des ressources qui permettent de s'acquitter d'une indemnité d'occupation
- Avoir effectué au moins 3 demandes de logement auprès de bailleurs sociaux ou privés

Observations :

- Accompagnement social individualisé tout au long du séjour
- Suivi régulier de la situation avec le chargé de mission logement (PDALHPD)

Aide au Logement Temporaire (ALT)

Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes (CLHAJ 76)

📍: 2 rue Léon Gautier - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 35 19 69 77 ou 02 35 19 69 71

📠: 02 35 42 66 96

@: a.marin.clhaj76@orange.fr ou contact.clhaj76@orange.fr

Type de structure : Logements en ALT diffus

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans*	X	X	X
Plus de 25 ans*	X	X	X
Enfants	X	X	X

* Public accueilli 18 - 30 ans

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Age 18 - 30 ans (pour les adultes)
- Bénéficiaire d'un accompagnement social du CLHAJ 76
- Etre dans une démarche de projet d'insertion
- Autonomie suffisante
- Montant et pérennité des ressources (adéquation avec le projet d'insertion et de logement)

Aide au Logement Temporaire (ALT)

Habitat et Humanisme

📍: 76 rue René Perrochon 76620 LE HAVRE

☎️: 02 35 53 97 12

📠: 02 35 26 30 16

@ : lehavre@habitat-humanisme.org

Type de structure : ALT en logement diffus

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur décision de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Avoir des ressources pérennes sur au moins 1 an
- Ne pas avoir de bail à son nom

Observations :

Pour l'ALT, les familles ne peuvent pas prétendre à l'APL, de même qu'elles n'ont pas à solliciter l'aide du FSL pour l'accès car aucun dépôt de garantie n'est demandé.

A noter : d'autres associations sont gestionnaires de logements en ALT dans un volume moins conséquent : Côté Cours, Nautilia, l'Association des Paralysés de France (APF).

Intermédiation locative (IML)

L'intermédiation locative est développée selon deux modalités :

- 1 - La location en vue de la sous location : un organisme (association, CCAS ou bailleur social) loue un appartement (ou une maison) et sous loue à un ménage en difficulté avec l'objectif de faire glisser le bail en fin d'accompagnement ;
- 2 - Le mandat de gestion : un organisme (de type agence immobilière à vocation sociale) prend en mandat de gestion un appartement ou une maison et assure une gestion locative adaptée, le bail liant directement le propriétaire et le locataire.

Le dispositif d'intermédiation locative permet à des associations de mettre à disposition, dans le cadre de contrats de sous location ou de mandat de gestion, des logements privés voire publics, au profit de ménages proches du logement, disposant de revenus suffisants pour faire face à un loyer résiduel (loyer moins APL) ainsi qu'aux charges locatives.

Le financement accordé par l'Etat permet à la fois d'assurer la mise à disposition d'un logement adapté au ménage et la mise en œuvre d'un accompagnement social par la même association gestionnaire. Il n'y a donc pas, parallèlement à la captation, à solliciter une mesure d'accompagnement social particulière.

Ce dispositif est destiné aux ménages qui ont encore besoin d'un accompagnement vers le logement pour sécuriser cet accès et qui sont prioritairement :

- ◆ Sortants de CHRS ou d'autres services d'hébergement ou de logement adapté
- ◆ Sortants d'une prise en charge hôtelière
- ◆ Reconnus prioritaires par la commission de médiation (DALO)
- ◆ Relevant de l'habitat indigne (insalubrité, péril, saturnisme) ou d'une OPAH RU

Le financement de l'IML couvre les coûts relatifs à la prospection, le différentiel de loyer si besoin, les risques d'impayés et de dégradation, la gestion locative et l'accompagnement social des ménages.

Dans le cadre de l'IML, le dispositif est mobilisé en deux temps :

- 1 – Mise en œuvre du dispositif de sous location, évaluation du projet et prospection par l'association ;
- 2 – Entrée dans le logement et intégration dans le quartier suivi du transfert du bail ou relogement définitif.

Le SIAO « insertion » prononce des orientations en IML, mais gère aussi des listes d'attente.

Intermédiation locative (IML)

- Fondation de l'Armée du Salut (FADS)
- Association Femmes et Familles en Difficulté (AFFD)
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)
- Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine-Maritime (CLHAJ 76)
- Agence Immobilière à Vocation Sociale « F3 Immobilier »

Type de structure : Intermédiation locative (sous-location avec possibilité de transfert de bail)

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Sur orientation de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places

Le dispositif s'adresse à des ménages en difficulté d'accès ou de maintien en logement de droit commun, par la mobilisation de logements du parc privé et public. Il répond notamment aux objectifs suivants :

- Prévention des expulsions locatives (menacés d'expulsion avant ou après résiliation du bail)
- Relogement de ménages sortant d'hébergement ou de logement adapté
- Relogement de ménages sortant d'une prise en charge hôtelière
- Lutte contre l'habitat indigne (en substitution de l'obligation du propriétaire)
- Relogement de ménages reconnus prioritaires au titre du DALO

Observations :

En fonction du profil des publics, l'intermédiation locative peut constituer une réponse plus adaptée que l'ALT. La CTO est le lieu d'examen des situations et d'orientation sur ce dispositif.

Sous-location – Bail glissant (ASLL+)

Le **bail glissant et la sous-location** : le Département, par l'intermédiaire du FSL, accorde une aide à la gestion locative de proximité (AGLP) destinée à financer les suppléments de dépenses de gestion des associations qui sous-louent des logements à des personnes dont le parcours résidentiel et la situation sociale ou personnelle engendrent une fragilité qui ne leur permet pas d'entrer dans un logement de droit commun.

Pour la **sous-location** : l'association signe le bail avec le propriétaire, établit un contrat d'occupation avec le sous-locataire qui bénéficie des aides à la personne versées en tiers-payant.

→ Aucun contrat ne lie le propriétaire à l'occupant.

Pour le **bail glissant** (devenu ASLL+ dans le cadre du PDALHPD 2017 - 2022) : l'association signe le bail avec le propriétaire, établit un contrat d'occupation avec le sous-locataire qui bénéficie des aides à la personne versées en tiers-payant.

→ Ici, le propriétaire s'engage à faire glisser le bail au nom de l'occupant dans un délai d'une année, sous réserve du respect des objectifs fixés avec le ménage dans le cadre de l'accord conclu entre les 3 parties (contrat tripartite signé par le locataire, l'association et le bailleur).

Ces dispositifs s'accompagnent généralement de mesures telles que l'accompagnement social lié au logement financé par le FSL, et / ou d'autres aides financières du FSL dans le respect des objectifs des conventions signées entre les associations et le Département.

Les associations bénéficient d'un agrément par le Département (hormis Habitat et Humanisme) et les candidatures ne sont pas concernées par un examen en SIAO.

Sous-location – Bail glissant (ASLL+)

Comité pour le Logement et l’Habitat des Jeunes (CLHAJ 76)

📍: 2 rue Léon Gautier - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 19 69 77 ou 02 35 19 69 71

📠 : 02 35 42 66 96

@ : a.marin.clhaj76@orange.fr ou contact.clhaj76@orange.fr

Type de structure : Logements diffus en bail glissant

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans*	X	X	X
Plus de 25 ans*	X	X	X
Enfants	X	X	X

* Public accueilli 18 - 30 ans

Critères d'accès :

- Age 18 - 30 ans
- Bénéficiaire d'un accompagnement social du CLHAJ 76
- Etre dans une démarche de projet d'insertion
- Montant et pérennité des ressources (adéquation avec le projet d'insertion et de logement)
- Autonomie suffisante
- Dans le cadre de la sous-location et d'un bail glissant : validation du projet par le bailleur principal et par la commission du FSL

Observations :

Le CLHAJ 76 bénéficie, en tant qu'association agréée par le Département, d'une Aide à la Gestion Locative de Proximité (AGLP) pour la prise en charge de 7 baux glissants par an.

Sous-location – Bail glissant (ASLL+)

Fondation de l'Armée du salut

📍: 191 rue de la Vallée - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 24 22 11

📠: 02 35 26 30 16

@: lephare@armedusalut.fr

Type de structure : Logements diffus en bail glissant

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Avoir au moins 18 ans
- Bénéficiaire d'un accompagnement social de la Fondation
- Etre dans une démarche d'insertion
- Montant et pérennité des ressources (adéquation avec le projet d'insertion et de logement)
- Autonomie suffisante
- Dans le cadre d'un bail glissant : validation du projet par le bailleur principal et par la commission du FSL

Observations :

La Fondation de l'Armée du Salut bénéficie, en tant qu'association agréée par le Département, d'une Aide à la Gestion Locative de Proximité (AGLP) pour la prise en charge de 10 baux glissants par an.

Sous-location – Bail glissant (ASLL+)

Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)

📍: 11 rue Fontenoy – 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 53 17 27 / 02 35 25 45 69

📠 : 02 35 53 53 41

@ : ahapslogement@wanadoo.fr

Type de structure : Logements diffus en bail glissant

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Avoir au moins 18 ans
- Bénéficier d'un accompagnement social
- Etre dans une démarche d'insertion
- Montant et pérennité des ressources (adéquation avec le projet d'insertion et de logement)
- Autonomie suffisante
- Dans le cadre d'un bail glissant : validation du projet par le bailleur principal et par la commission du FSL

Observations :

L'AHAPS bénéficie, en tant qu'association agréée par le Département, d'une Aide à la Gestion Locative de Proximité (AGLP) pour la prise en charge de 5 baux glissants par an.

Sous-location – Bail glissant (ASLL+)

Habitat et Humanisme

📍: 76 rue René Perrochon - 76620 LE HAVRE

☎: 02 35 53 97 12

@ : lehavre@habitat-humanisme.org

Type de structure : Logements diffus en sous-location

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples (avec ou sans enfants)
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Avoir au moins 18 ans
- Bénéficier d'un accompagnement par 2 bénévoles de l'association et d'une assistante sociale
- Etre dans une démarche d'insertion
- Montant et pérennité des ressources (adéquation avec le projet d'insertion et de logement)
- Autonomie suffisante
- Dans le cadre de la sous-location : validation du projet par la commission d'attribution Habitat et Humanisme

Observations :

La sous-location est temporaire (maximum 30 mois), un glissement de bail n'est pas toujours possible.



Résidence sociale

La **résidence sociale** offre une modalité de logement transitoire collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs), meublé, à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun en raison de leur situation sociale et financière ou ayant besoin d'un logement temporaire dans le cadre d'une mobilité. Les personnes sont en capacité d'occuper à un logement autonome et peuvent accéder, si besoin, à un accompagnement social de droit commun.

Les logements sont conventionnés à l'APL, ce qui permet au résident de s'acquitter, tous les mois, d'une redevance toutes charges comprises (loyer + charges) adaptée à ses ressources.

Les résidences sociales sont généralement créées « ex nihilo » ou par transformation de foyers de travailleurs migrants (FTM).

Il est à noter qu'une filière d'accès directe, indépendamment du SIAO, est conservée pour l'accès aux résidences sociales.

Résidence sociale

COALLIA

Etablissement : La Lézarde

📍: 1 chemin des Limites - 76700 GONFREVILLE-L'ORCHER

☎️: 06 29 57 00 48

📠: 02 35 49 30 70

@ : samir.benouaret@coallia.org

www.coallia.org

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants (- de 7 ans)	X	X	X

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée auprès de la structure ou sur orientation de la CTO (il est aussi possible de déposer une candidature sur le site internet, après quoi le demandeur est contacté par un responsable d'hébergement)
- Ressources financières régulières
- Justificatif d'identité en règle

Observations :

Les résidences sociales COALLIA peuvent héberger des personnes dans l'attente d'un logement de droit commun.

La résidence de la Lézarde propose des logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend 90 logements dont 72 T1 d'une surface de 17/18 m² et 18 T1' de 21 m².

La résidence sociale est soumise à des conditions d'attribution et vise à accueillir un public rencontrant des difficultés d'accès au logement. Toute candidature fait l'objet d'un passage en commission d'attribution réunissant différents partenaires.

Le résident est accompagné pendant son séjour dans sa recherche d'un logement social, dans ses démarches administratives et de santé.

Résidence sociale

COALLIA

Etablissement : Brindeau

📍: 100 rue Gustave Brindeau - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 32 92 02 25 🗑️: 06 26 99 20 30

@ : caroline.chatenet@coallia.org

www.coallia.org

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants (- de 7 ans)	X	X	X

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée auprès de la structure ou sur orientation de la CTO (il est aussi possible de déposer une candidature sur le site internet, après quoi le demandeur est contacté par un responsable d'hébergement)
- Ressources financières régulières
- Justificatif d'identité en règle

Observations :

Les résidences sociales COALLIA peuvent héberger des personnes dans l'attente d'un logement de droit commun.

La résidence Brindeau propose des logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend 140 logements : 80 T1 de 17/18 m², 45 studios T1' de 21 m² permettant l'accueil de couples ou de personnes seules avec un jeune enfant, 15 studios T1 bis de 32 m² permettant d'accueillir un couple avec un enfant ou une personne seule avec deux jeunes enfants.

La résidence sociale est soumise à des conditions d'attribution et vise à accueillir un public rencontrant des difficultés d'accès au logement. Toute candidature fait l'objet d'un passage en commission d'attribution réunissant différents partenaires.

Le résident est accompagné pendant son séjour dans sa recherche d'un logement social, dans ses démarches administratives et de santé.

Résidence sociale

COALLIA

Etablissement : Bléville

📍 : 21 rue Maurice Genevoix - 76620 LE HAVRE

☎ : 06 29 57 00 48

📠 : 02 35 48 44 14

@ : samir.benouaret@coallia.org

www.coallia.org

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants (- de 7 ans)	X	X	X

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée auprès de la structure ou sur orientation de la CTO (il est aussi possible de déposer une candidature sur le site internet, après quoi le demandeur est contacté par un responsable d'hébergement)
- Ressources financières régulières
- Justificatif d'identité en règle

Observations :

Les résidences sociales COALLIA peuvent héberger des personnes dans l'attente d'un logement de droit commun.

La résidence Bléville propose des logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend 96 logements : T1 de 18 m², studios T1' de 25 m² permettant l'accueil de couples ou de personnes seules avec un jeune enfant, studios T1 bis de 35 m² permettant d'accueillir un couple avec un enfant ou une personne seule avec deux jeunes enfants.

La résidence sociale est soumise à des conditions d'attribution et vise à accueillir un public rencontrant des difficultés d'accès au logement. Toute candidature fait l'objet d'un passage en commission d'attribution réunissant différents partenaires.

Le résident est accompagné pendant son séjour dans sa recherche d'un logement social, dans ses démarches administratives et de santé.

Résidence sociale

ADOMA

Etablissement : Léo Delibes

📍: 31 rue Léo Delibes - 76610 LE HAVRE

☎: 02 35 51 01 42

@ : peggy.barraud@adoma.fr / logement.normandie@adoma.fr

www.adoma.fr

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée en ligne sur le site internet d'Adoma
- Sur orientation de la CTO et sous réserve qu'il y ait un dossier renseigné en ligne
- Posséder une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour...)
- Respect d'un plancher et d'un plafond de ressources
- La composition familiale doit correspondre aux types de logements proposés pour un relogement adapté
- Définition d'un projet social et/ou professionnel
- Autonomie suffisante

Observations :

La résidence Léo Delibes propose 56 logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend des logements de 14 et 17 m² pour des personnes seules, et des studios de 21 m² tout autonome pour des couples sans enfant ou un enfant en bas âge, des familles monoparentales ou des isolés susceptibles d'accueillir ponctuellement un ou deux jeunes enfants en cas de garde alternée.

La demande de logement saisie en ligne sur le site internet d'Adoma fait l'objet d'une étude interne lors d'une commission d'attribution.

Résidence sociale

ADOMA

Etablissement : Mulhouse

📍: 33 rue de Mulhouse - 76600 LE HAVRE

☎: 02 76 40 03 80

@ : sophie.le-coz@adoma.fr / logement.normandie@adoma.fr

www.adoma.fr

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée en ligne sur le site internet d'Adoma
- Sur orientation de la CTO et sous réserve qu'il y ait un dossier renseigné en ligne
- Posséder une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour...)
- Respect d'un plancher et d'un plafond de ressources
- La composition familiale doit correspondre aux types de logements proposés pour un relogement adapté
- Définition d'un projet social et / ou professionnel
- Autonomie suffisante

Observations :

La résidence Mulhouse propose 120 logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend 120 logements tout autonome : T1 de 18 m² et T1' de 20 m² pour des personnes seules, des studios T1' de 22 m² pour des personnes seules voire des couples sans enfant, et des T1 bis de 30 m² pour des couples ou familles monoparentales avec un enfant. Tous les logements peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite.

La demande de logement saisie en ligne sur le site internet d'Adoma fait l'objet d'une étude interne lors d'une commission d'attribution.

Résidence sociale

ADOMA

Etablissement : Rouelles

📍: 45 rue de la Bouteillerie - 76610 LE HAVRE

☎: 02 35 49 54 11

@ : sophie.coupard@adoma.fr / logement.normandie@adoma.fr

www.adoma.fr

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée en ligne sur le site internet d'Adoma
- Sur orientation de la CTO et sous réserve qu'il y ait un dossier renseigné en ligne
- Posséder une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour...)
- Respect d'un plancher et d'un plafond de ressources
- La composition familiale doit correspondre aux types de logements proposés pour un relogement adapté
- Définition d'un projet social et/ou professionnel
- Autonomie suffisante

Observations :

La résidence Rouelles propose 95 logements autonomes et meublés, équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative (douche – lavabo – WC). Elle comprend des logements T1 de 17 m² et T1' de 19 m² pour des personnes seules, et des studios de T1' d'environ 24 m² des personnes seules ou des couples.

La demande de logement saisie en ligne sur le site internet d'Adoma fait l'objet d'une étude interne lors d'une commission d'attribution.

Résidence sociale

Communauté EMMAUS du Havre

📍: Hameau du Tronquay - 76930 CAUVILLE SUR MER

☎: 02 35 20 20 45

📠: 02 35 55 57 68

@ : emmaus.lehavre@club-internet.fr

Type de structure : Résidence sociale

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	
Plus de 25 ans	X	X	
Enfants			

Critères d'accès :

- Respect des règles de vie communautaires

Observations :

La résidence sociale a ouvert en décembre 2013. Elle offre une capacité de 28 logements individuels pour des compagnons hommes ou femmes de la communauté Emmaüs.

SODINEUF

Etablissement : Germaine Coty

📍: 80 rue de Châteaudun - 76620 LE HAVRE

☎ : 02 35 06 87 97 (contact Delphine LECEURS, chargée du Développement commercial - SODINEUF Habitat Normand)

Type de structure : Résidence sociale / Résidence Jeunes Salariés (RJS)

Public accueilli :

Hommes et femmes âgés de 16 à 30 ans

Critères d'accès :

La résidence vise plus particulièrement à héberger temporairement (maximum 24 mois) des jeunes âgés de 16 à 30 ans :

- en situation de premier emploi
- en intérim ou en situation professionnelle précaire
- stagiaires découvrant le monde du travail au sein d'une entreprise
- en formation professionnelle qualifiante
- en mobilité professionnelle
- en formation, en alternance
- en insertion dans des dispositifs liant le logement, l'emploi et la formation

Observations :

Les demandes se font sur dossier et sont étudiées lors de commissions d'attributions dématérialisées ponctuelles (par mail).

Les dossiers sont à retirer auprès de Sodineuf ou sur le site internet www.sodineuf.fr



Foyers de travailleurs migrants

Le **foyer de travailleurs migrants (FTM)** constitue une réponse pour certains publics en situation d'exclusion. Conçus à l'origine pour accueillir des travailleurs migrants, les FTM hébergent traditionnellement dans des structures collectives des personnes en difficulté d'insertion, en rupture dans leur vie familiale ou professionnelle, voire en situation de travail ou de mobilité, sans condition de durée.

Cette forme d'habitat en chambre ou logement ne répondant plus aux besoins actuels, elle est parfois recentrée sur l'activité « asile ».

Le passage en résidence sociale doit permettre une adaptation des structures et ainsi contribuer à cette prise en charge diversifiée de publics : tous les FTM ont en effet vocation à devenir des résidences sociales, ce qui explique l'offre en nette diminution ces dernières années sur le territoire de la CODAH.

Cette transformation s'accompagne de la mise en place d'un projet social qui intègre notamment la fonction d'aide au relogement des résidents (sauf pour les publics migrants retraités, pour lesquels doivent être pensées des formes d'accompagnement au vieillissement).

Il est à noter que l'accès au FTM s'effectue selon une filière d'accès directe, indépendamment du SIAO.

Foyers de travailleurs migrants

ADOMA

Etablissement : Léo Delibes

📍: 31 rue Léo Delibes - 76610 LE HAVRE

☎️: 02 35 51 01 42

📠: 02 35 51 01 49

@ : peggy.barraud@adoma.fr / logement.normandie@adoma.fr

www.adoma.fr

Type de structure : Foyer de travailleurs migrants

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	
Plus de 25 ans	X	X	
Enfants			

Critères d'accès :

- A partir d'une demande déposée en ligne sur le site internet d'Adoma
- Sur orientation de la CTO et sous réserve qu'il y ait un dossier renseigné en ligne
- Posséder une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour...)
- Respect d'un plancher de ressources
- La composition familiale doit correspondre aux types de logements proposés pour un relogement adapté
- Autonomie suffisante

Observations :

La partie FTM de Léo Delibes dispose de 95 chambres en unités de vie. La demande de logement saisie en ligne sur le site internet d'Adoma fait l'objet d'une étude interne lors d'une commission d'attribution.

Pension de familles (ou maison relais)

La **pension de famille** est une forme de résidence sociale, destinée à l'accueil, sans limitation de durée, de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde rendant difficile à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

Les pensions de famille permettent d'accéder à un logement autonome, chaleureux, pour (ré)apprendre à habiter ou cohabiter. Elles offrent un habitat durable dans un cadre semi-collectif (espaces privatifs et communs) permettant la convivialité et l'intégration dans un environnement social. Il s'agit généralement de structures de petite taille comprenant 20 logements maximum.

Un couple d'hôtes de maison et parfois des bénévoles permettent la création d'un environnement sécurisant et travaille à une réinsertion durable. Elles sont soumises au même régime juridique d'agrément que les résidences sociales ;

Le SIAO « insertion » prononce des orientations en pension de familles, mais les gestionnaires de ce type d'habitat peuvent être amenés à gérer une liste d'attente faute de places disponibles.

Pension de familles (ou maison relais)

Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)

Etablissement : Pension de familles Edouard Vaillant

📍: 18 rue Charles Delescluzes - 76610 LE HAVRE

☎: 02 35 25 45 69

@ : ahapslogement@wanadoo.fr

Type de structure : Maison relais

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur proposition de la CTO et sous réserve d'une admission par l'équipe d'encadrement.

-Personnes seules ou en couple, sans enfant, pour lesquelles le logement autonome de droit commun n'est pas adapté, qui recherche un logement combinant autonomie et vie collective

-Personnes capables de gérer un logement et les actes de la vie courante sans prise en charge lourde

-Personnes capables de participer à des temps de vie collectives (repas, activités)

-Personnes dont les éventuels problèmes de santé sont stabilisés

A noter : Il n'y a pas de présence permanente de travailleurs sociaux. Les résidents sont seuls dans la résidence la nuit, les week-ends et jours fériés.

Observations :

- La pension de famille dispose de 2 logements pour personne à mobilité réduite (PMR)

- Signature d'un bail de droit commun

- Gestion locative assurée par l'agence immobilière à vocation sociale « F3 Immobilier »

- Accompagnement social et collectif de la vie quotidienne.

Pension de familles (ou maison relais)

Habitat et Humanisme

Etablissement : Pension de familles Saint-Léon

📍: 414 rue Aristide Briand - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 25 22 98

@ : saint-leon@habitat-humanisme.org

Type de structure : Pension de familles

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans			
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur orientation de la CTO et validation de la commission d'attribution Habitat et Humanisme, sous réserve de la disponibilité des places
- Personnes seules ou en couple sans enfant, en rupture sociale et familiale
- Capacité à vivre dans un logement sans prise en charge lourde
- Problématique santé stabilisée avec un accompagnement médical
- Capacité à être autonome dans un logement
- Capacité d'adhérer à des temps de partage d'animation collective
- Etre éligible en PLA-I

Observations :

Les hôtes (le responsable de pension de famille) sont chargés de l'animation et de la gestion du quotidien. Des bénévoles interviennent dans le cadre d'ateliers thématiques et de sorties.



Résidence accueil

La **résidence accueil** est une modalité de pension de famille, qui permet l'accueil de personnes rencontrant des difficultés psychologiques et/ou psychiatriques stabilisées. L'accompagnement sanitaire et social des résidents est organisé dans le cadre de partenariats conventionnels entre le secteur psychiatrique, et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Les personnes doivent être autonomes dans les actes de la vie quotidienne, suffisamment pour accéder à un logement privatif, dès lors que l'accompagnement et les soins sont garantis autant que de besoin.

Le SIAO « insertion » prononce des orientations en résidence accueil, mais les gestionnaires de ce type d'habitat peuvent être amenés à gérer une liste d'attente faute de places disponibles.

Résidence accueil

Coté Cours

Etablissement : Résidence "Les Hirondelles"

📍: 1 rue du Maréchal Joffre - 76600 LE HAVRE

☎: 02 32 85 03 40

📠: 02 35 48 48 99

@ : c.braem@asso-cotecours.fr

Type de structure : Résidence accueil

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur orientation de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Résidence accueil spécifique aux troubles psychiques
- Public sortant d'hospitalisation, de CHRS et de soins de suite et de réadaptation, ou orienté par d'autres prescripteurs (CCAS, Département...)

Observations :

Le projet repose sur la mobilisation d'appartements avec une gouvernante présente sur place pour une aide aux gestes de la vie quotidienne.

Résidence accueil

Coté Cours

Etablissement : Résidence "Ferdinand Buisson"

📍: 47-49 rue de Soquence - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 32 85 03 40

📠: 02 35 48 48 99

@ : c.braem@asso-cotecours.fr

Type de structure : Résidence accueil

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur orientation de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Résidence accueil spécifique aux troubles psychiques
- Public sortant d'hospitalisation, de CHRS et de soins de suite et de réadaptation, ou orienté par d'autres prescripteurs (CCAS, Département...)

Observations :

Le projet repose sur la mobilisation d'appartements et la présence permanente d'une aide médico-psychologique (AMP) qui réside sur place.

Résidence accueil

Coté Cours

Etablissement : Résidence "Michel Gautier"

📍: 13 rue Michel Gautier - 76600 LE HAVRE

☎️: 02 32 85 03 40

📠: 02 35 48 48 99

@ : c.braem@asso-cotecours.fr

Type de structure : Résidence accueil

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants			

Critères d'accès :

- Sur orientation de la CTO et sous réserve de la disponibilité des places
- Résidence accueil spécifique aux troubles psychiques
- Public provenant notamment des familles de l'UNAFAM et vivant au domicile de leurs parents vieillissants, ou sortant d'hospitalisation, de CHRS et de soins de suite et de réadaptation, ou orienté par d'autres prescripteurs (CCAS, Département...)

Observations :

Cette structure a ouvert en 2011 et offre une capacité de 20 places. Le personnel de la résidence est présent du lundi au vendredi : deux maîtres et maîtresses de maison ainsi qu'une assistante de maîtresse de maison ouvrent les espaces communs de 9h à 19h.

Il s'agit d'assurer à des handicapés psychiques un logement durable, avec un accompagnement adapté, visant à favoriser leur autonomie.

Hébergement thérapeutique

L'hébergement thérapeutique est lié à un parcours de soins pour des personnes en situation de précarité psychosociale. On entend ici soin au sens large (santé physique et psychologique), prise de traitement si besoin est, accompagnement social, éducatif et psychologique en vue d'acquies une autonomie. Il permet aux personnes hébergées d'être dans un cadre soutenu, avec un contrat de séjour précisant leur projet de vie. La durée d'hébergement thérapeutique est limitée dans le temps (quelques mois). Les hébergements thérapeutiques ont le statut d'établissement médicosocial. Les personnes concourent aux frais d'hébergement via une redevance d'occupation mais ils ne sont ni locataires ni sous locataires des logements qu'ils occupent. Les équipes qui les accompagnent sont pluridisciplinaires.

Deux formes d'hébergement thérapeutique existent sur Le Havre :

- Les **Appartements Thérapeutiques Relais (ATR)** destinés aux personnes dépendantes de produits psychoactifs (tous types de produits) et inscrites dans un parcours de soins, qui ont besoin d'un cadre pour se ressourcer, rompre avec un milieu d'appartenance difficile, être soutenus dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle et sur le plan psychologique. Les ATR sont un des services proposés par le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par NAUTILIA.
- Les **Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)** destinés aux malades atteints d'une pathologie chronique invalidante (VIH/VHC/cancers/autres...) nécessitant un traitement et en situation de précarité psychosociale.

L'accès à ces types d'hébergements s'effectue indépendamment du SIAO, dans le cadre d'une commission interne à NAUTILIA.

Hébergement thérapeutique

OPPELIA "NAUTILIA"

Etablissement : CSAPA

📍: 97 rue Jules Siegfried - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 43 04 91

📠: 02 35 19 96 77

@ : nautilia@oppelia.fr

Type de structure : Appartements thérapeutiques relais (ATR)

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

Critères d'accès :

- Etre usager de produits psychoactifs dépendants
- Etre inscrit dans un parcours de soin au CSAPA du Havre ou demandant à y être inscrit
- Signer un contrat de séjour posant les objectifs d'une insertion sociale et un retour à l'autonomie
- L'admission se fait sur étude de la situation de la personne.

Observations :

La mise en œuvre du contrat de séjour et du projet individualisé pendant l'hébergement est une condition sine qua non de la poursuite de ce dernier. La personne a des rendez-vous hebdomadaires au CSAPA ou dans son lieu d'hébergement avec son éducateur référent, pour la soutenir dans sa démarche. L'interruption du parcours de soin vaut arrêt de l'hébergement thérapeutique qui y est lié.

La personne ne peut devenir locataire de son logement après la fin de l'hébergement thérapeutique. Les assistantes sociales de NAUTILIA accompagnent les démarches de recherche de logement autonome.

Hébergement thérapeutique

OPPELIA "NAUTILIA"

Etablissement : ACT

📍: 97 rue Jules Siegfried - 76600 LE HAVRE

☎: 02 35 19 32 43

📠: 02 35 19 96 77

@ : nautilia@oppelia.fr

Type de structure : Appartements de coordination thérapeutique (ACT)

Public accueilli :

	Hommes	Femmes	Couples
Moins de 25 ans	X	X	X
Plus de 25 ans	X	X	X
Enfants	X	X	X

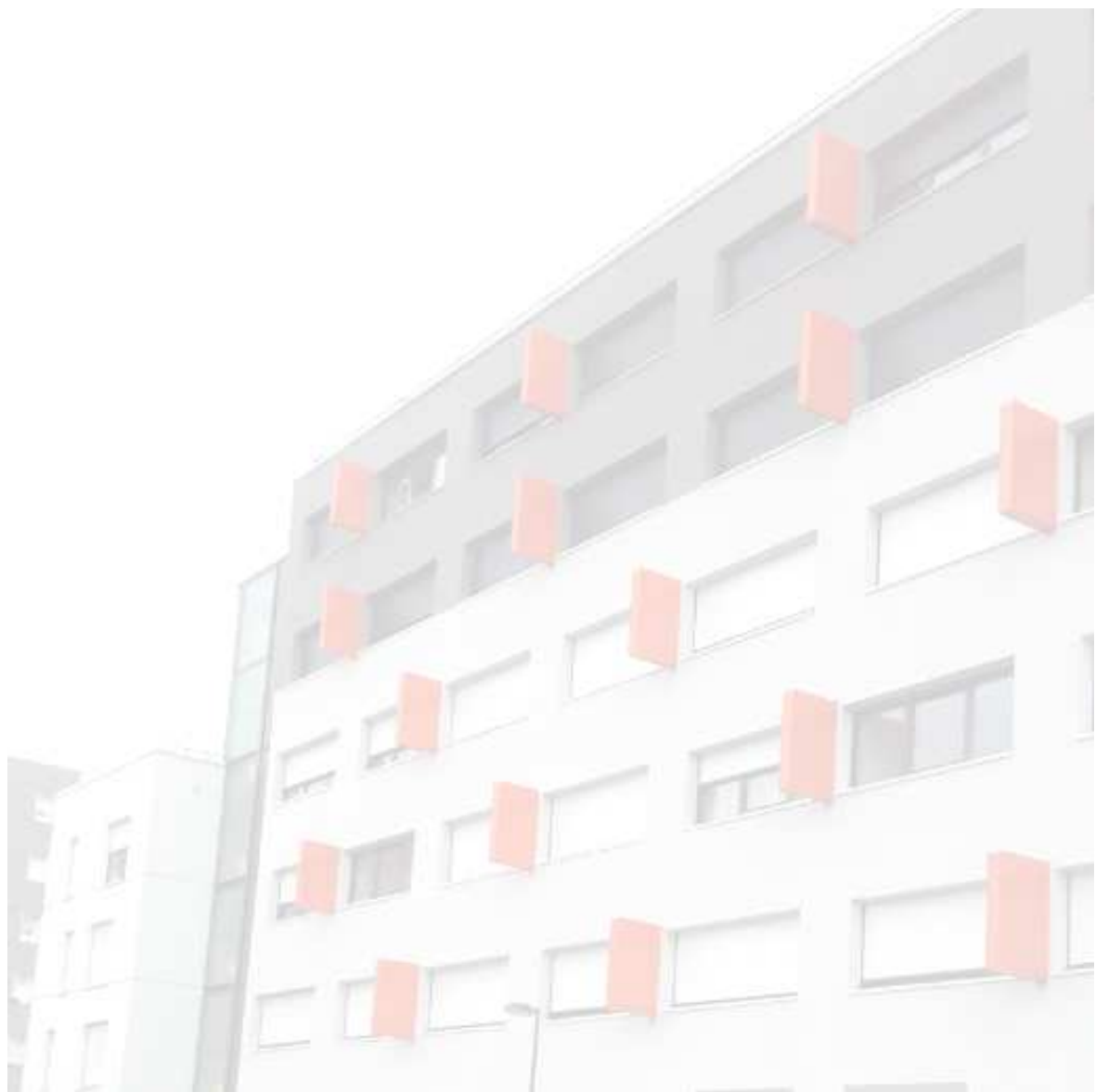
Critères d'accès :

- Etre porteur d'une pathologie chronique invalidante non stabilisée nécessitant un traitement
- Etre en situation de précarité sociale
- Etre en situation régulière ou en cours d'acquisition d'un titre de séjour
- Répondre à des conditions minimales de ressources
- Signer un contrat de séjour posant les objectifs d'une insertion sociale et un retour à l'autonomie
- L'admission se fait sur examen de la situation de la personne

La situation est examinée après un avis de recevabilité du médecin coordinateur de NAUTILIA.

Observations :

Une équipe composée de deux AMP, d'une infirmière, d'une assistante sociale, d'une chargée d'hébergement, d'une psychologue et du médecin coordonnateur, accompagne les personnes pendant leur séjour. L'équipe soignante est présente sur les sites du lundi au samedi : santé, prise de traitement, accompagnement aux rendez-vous médicaux, démarches administratives, animations et activités, soutien psychologique, élaboration et suivi du parcours d'insertion sociale et de retour à l'autonomie.



AVANCE LOCA-PASS[®] ET GARANTIE LOCA-PASS[®]

Nature et objectif de l'aide :

- Garantie LOCA-PASS :
Caution gratuite apportée au bailleur (social ou privé conventionné) par Action Logement, à compter de l'entrée dans les lieux du locataire, en cas d'impayés du paiement des loyers et des charges locatives ;
- Avance LOCA-PASS :
Avance remboursable du dépôt de garantie, versée au bailleur à compter de l'entrée dans les lieux du locataire, quel que soit le parc de logement.

Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 30 ans,
- Salariés de plus de 30 ans du secteur privé non-agricole.

Procédures et modalités d'attribution :

- Saisie de la demande au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement,
- Remboursement du dépôt de garantie sur une durée maximale de 25 mois ou alignée sur la durée du bail,
- Remboursement de la totalité de la somme due en cas de départ anticipé du logement.

Pour aller plus loin...

- Sites internet : <https://actionlogement.fr>
<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>
<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-loca-pass>

MOBILI-JEUNE[®]

Nature et objectif de l'aide :

- Aide financière d'Action Logement sous forme de subvention visant à alléger la quittance de loyer ou la redevance.

Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'une entreprise du secteur privé (non agricole), et bénéficiant d'un salaire brut inférieur ou égal au SMIC.

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- Dépôt de la demande 3 mois avant la date de démarrage du cycle de formation et au plus tard 6 mois après la signature du contrat de travail,
- Renouvelable annuellement à la date d'anniversaire du début du cycle de formation dans la limite de 3 ans,
- La subvention d'un montant maximum de 100 € mensuels, selon le résiduel à payer, est versée semestriellement durant l'année d'alternance en cours.

Pour aller plus loin...

- Sites internet : <https://www.actionlogement.fr>
<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

- Vous êtes alternant et vous recherchez un logement ?
<https://alternant.actionlogement.fr/>

AIDE MOBILI-PASS[®]

Nature et objectif de l'aide :

- Aide financière d'Action Logement sous forme de prêt à taux réduit ou de subvention visant à prendre en charge certaines charges liées à l'accès au logement locatif.

Bénéficiaires :

- Salariés d'une entreprise du secteur privé hors secteur agricole de 10 salariés ou plus, sans critère d'âge.

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- L'aide peut être mobilisée dans les 6 mois suivant la date d'embauche, de mutation ou d'envoi en formation (plan de sauvegarde d'un emploi),
- Aide mobilisable en complément des autres aides d'Action Logement selon les conditions.

• Subvention :

Frais liés à la prestation d'un professionnel pour la recherche d'un logement, à l'accompagnement individuel, aux démarches administratives liées à l'entrée dans les lieux et à l'assistance à l'installation dans le logement.

• Prêt :

Frais liés à la nouvelle résidence du salarié même en cas de double résidence sous conditions. Dépenses connexes autour de l'ancienne et de la nouvelle résidence. Prêt de 36 mois maximum.

Pour aller plus loin...

- Site internet : <https://www.actionlogement.fr>

Dispositifs de sécurisation / solvabilisation

VISALE

Nature et objectif de l'aide :

- Dispositif de garantie des loyers impayés géré par Action Logement depuis janvier 2016. Il remplace la GRL (Garantie des Risques Locatifs) ;
- Possibilité d'un cautionnement (ou garant), destiné à prendre en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, **dans le parc privé**, en cas de défaillance du locataire.
- Couvre le locataire en cas de difficulté du paiement de son loyer sur la durée du bail.

Bénéficiaires :

- Jeunes 18-30 ans en situation d'emploi (hors titulaires de la fonction publique), stagiaires, demandeurs d'emploi, étudiants boursiers ou indépendants fiscalement.
- Salariés de plus de 30 ans en situation d'emploi hors CDI confirmé, dans une entreprise du secteur privé non-agricole, et en recherche d'un logement dans le parc privé.

N.B. : ces critères risquent d'évoluer prochainement : n'hésitez pas à vous renseigner en consultant le site internet visale.fr.

Procédures et modalités d'attribution :

- Procédure exclusivement sur internet : www.visale.fr
- Demande d'un visa par le futur locataire (retour d'éligibilité sous 2 jours ouvrés),
- Création d'un compte par le bailleur,
- Vérification des conditions requises pour le logement par le bailleur,
- Saisie et validation du contrat de cautionnement par le bailleur.

Pour aller plus loin...

- Site internet : <https://www.visale.fr>

PASS' INSTALLATION

Nature et objectif de l'aide :

- Le Pass' Installation est un dispositif d'aide destiné aux jeunes qui s'installent pour la 1^{ère} fois dans un logement indépendant en Seine-Maritime, soumis à des conditions de ressources.

Bénéficiaires :

- Jeunes jusqu'à 30 ans ayant des ressources comprises entre 450 et 1 600 € par mois (pour un jeune seul, + pour un couple).

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- La demande est à déposer **dans l'année qui suit l'entrée** dans le logement et plus seulement dans les deux mois (possibilité d'achat de **meuble plus divers**) pour s'adapter au mieux aux contraintes des structures partenaires et aux usages des jeunes, notamment par des **modalités administratives plus souples**
 - L'aide consiste en un chéquier de 5 chèques de 20 € échangeables auprès d'entreprises d'insertion (ENVIE) et d'associations type EMMAUS...
 - Actuellement le chéquier Pass' Installation est utilisable dans les lieux de vente suivants de l'agglomération havraise : Secours Populaire – Emmaüs Cauville – La Malle aux Affaires.
- N.B. : le Département cherche à étendre son partenariat avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou des associations qui vendent du mobilier et de l'électroménager petit ou gros.

Pour aller plus loin...

Le formulaire de demande est disponible en téléchargement sur le site :

<https://www.seinemaritime.fr/nos-actions/education-jeunesse/jeunesse/passinstallation-1.html>

Le service jeunesse du Département se tient à disposition pour tout renseignement, demande d'affiches et plaquettes pour vos publics. Tél : 02.35.15.69.67. ou 02.35.15.69.45.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Nature et objectif de l'aide :

- Le FSL est un des outils du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le FSL vise à aider les ménages de manière conjoncturelle et préventive face aux difficultés liées au logement. Ainsi, il permet :
 - de garantir le droit au logement en aidant les ménages éprouvant des difficultés particulières à y accéder (aide pour le cautionnement, dépôt de garantie, 1^{er} loyer),
 - le maintien dans le logement (aide aux impayés d'eau, d'énergie, de téléphonie/internet et de charges de copropriété).
- Le FSL, outil de convergence du PDALHPD, permet la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des ménages en difficulté : Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL, ASLL+), projet logement, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat dégradé, etc.).

Bénéficiaires :

Public du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et plus largement :

- Les locataires, sous-locataires ou résidents de logements-foyers
- Les copropriétaires occupants pour leurs charges collectives
- Les propriétaires occupants
- Les gens du voyage.

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- Pour les ménages entrant dans les plafonds de ressources du FSL
- Aide accordée en fonction du taux d'effort du ménage (35 % des ressources pour les aides à l'accès et 40 % pour les aides au maintien)
- Une aide à l'accès tous les 2 ans (sauf situation d'urgence dans le logement)
- Une aide par an pour chaque type de mesures lié au maintien dans le logement
- Aide soit sous forme de subvention, prêt ou de panachage (50% en prêt et 50% en subvention)
- Aide refusée dès lors qu'un ou des prêts précédents n'auront pas été honorés
- Pour bénéficier d'un nouveau prêt, le(s) prêt(s) FSL précédent(s) doit(vent) être remboursé(s).

Pour aller plus loin...

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - <http://www.seinemaritime.net/>
- Règlement Intérieur du FSL - <http://www.seinemaritime.net/>

FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE ET DE CAUTION DES LOYERS (FDGCL)

Nature et objectif de l'aide :

- Le FDGCL vise à aider les ménages de manière conjoncturelle et préventive face aux difficultés liées à l'accès au logement (aide pour le cautionnement et le dépôt de garantie)
- Les ménages doivent satisfaire aux critères d'éligibilité fixés par le règlement FDGCL.

Bénéficiaires :

- Les locataires, sous-locataires ou résidents de logements-foyers qui entrent dans un logement locatif (résidence principale) et dont les revenus se situent au-dessus des plafonds FSL et ne dépassent pas les plafonds retenus ci-dessous (basés sur le revenu fiscal de référence n-1).

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- Pour les ménages entrant dans les plafonds de ressources du FDGCL
- Aide accordée en fonction du taux d'effort du ménage (35 % des ressources)
- Aide soit sous forme de subvention ou prêt
- Une aide tous les 2 ans (sauf situation d'urgence dans le logement)
- Pour bénéficier d'un nouveau prêt, le(s) prêt(s) FSL et/ou FDGCL précédent(s) doit(vent) être remboursé(s)
- Aide refusée dès lors qu'un ou des prêts précédents n'auront pas été honorés
- Les demandes ne peuvent pas concerner des ménages surendettés sauf si la Banque de France les y a autorisés.

Pour aller plus loin...

- Règlement Intérieur du FDGCL - <http://www.seinemaritime.net/>

FONDS D'ACTION SOCIALE DU TRAVAIL TEMPORAIRE (FASTT)

Nature et objectif de l'aide :

• Le FASTT propose des services et prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Il intervient également pour faciliter la vie quotidienne des salariés intérimaires (mutuelle santé, garde d'enfants, accompagnement social...).

Concernant le logement, le FASTT permet de :

- Faciliter l'accès au logement pour les salariés intérimaires,
- Se porter garant pour les salariés intérimaires.
 - Des garanties uniques pour rassurer les bailleurs
 - Un « point conseils logement »
 - Des outils et un mode d'emploi pour réussir sa recherche de logement
 - La diffusion gratuite de recherche de logement à des propriétaires
 - L'avance Loca-Pass (avance accordée par Action Logement / cf. fiche « Loca-Pass »)
 - Une assurance multirisque habitation

Bénéficiaires :

• Tous les salariés intérimaires ayant 414 heures de mission sur les 12 derniers mois → le salarié contacte la plateforme du FASTT au 01 71 25 08 28 (les conseillers du FASTT sont à leur disposition au 01 71 25 08 28 de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi).

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- Une subvention pour financer les honoraires : en passant par une agence immobilière (ce qui permet de toucher la moitié du parc locatif). Accompagnement par un professionnel de l'immobilier
- Pour permettre au salarié intérimaire de bénéficier de ces services, le FASTT prend en charge une partie des honoraires des agences immobilières (jusqu'à 50% dans la limite de 500€)
- A partir de 414 heures sur les 12 derniers mois et sous condition de ressources.

Pour aller plus loin...

- <https://www.fastt.org/louer-un-logement>
- Plus Chaîne You Tube : [Le Fastt, des aides pour les intérimaires - YouTube](#)

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Nature et objectif de l'aide :

Le FAJ du Département de Seine Maritime est un dispositif qui vise à accompagner et à sécuriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Il s'adresse à des jeunes qui rencontrent, pour diverses raisons, des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Il vise à :

- Apporter aux jeunes en difficultés des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle
- Leur apporter le cas échéant les secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Bénéficiaires :

Jeunes de 18 à 25 ans les plus en difficulté, sans enfant à charge, résidant en Seine Maritime, ne pouvant pas être aidés par leur famille.

Modalités d'attribution et de versement (prêt, subvention, conditions d'octroi) :

- Aides à caractère subsidiaire, qui n'ont pas vocation à se substituer aux autres dispositifs : RSA, allocation Garantie Jeunes...
- Elles concernent le projet d'insertion (mobilité, formation) et la 1^{ière} nécessité (aide mensuelle ou ponctuelle)
- Attribution décidée par le Président du Département en fonction de la situation sociale et professionnelle du jeune
- Respect du règlement.

Procédure :

- Dossiers de demandes instruits par le service social du Département (CMS), les conseillers de la Mission Locale, les travailleurs sociaux du CCAS, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et certaines associations autorisées par le Département
- Rédaction d'une note d'opportunité et justificatifs à fournir
- Étude des dossiers dans le cadre du comité local d'attribution qui se réunit deux fois par mois
- Décision d'attribution prise ou non, après avis, par le Président du Département
- Procédure d'attribution en urgence possible si la situation le justifie.

Pour aller plus loin...

Détail des aides à la mobilité, à la formation, de soutien au projet professionnel, de soutien au projet logement, de soutien au projet santé, d'autres soutiens au projet d'insertion et aux aides de 1^{ière} nécessité : consulter le règlement disponible sur le site du Département :

https://www.seinemaritime.fr/cg76-2012/files/Reglement_FAJ_2015.pdf



Accès au parc social

Principes généraux :

Faire une demande de logement social sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Pièce justificative : Copie Pièce identité (CNI / Passeport) ou titre de séjour.

Réception d'un récépissé par mail avec le numéro unique d'enregistrement.

Demande visible par tous les bailleurs dès validation de la demande.

Des justificatifs complémentaires seront à fournir aux bailleurs en cas de proposition de logement.

Critères d'accès :

- Ne pas dépasser un plafond de ressources (N-2)
- Avoir des ressources suffisamment conséquentes et pérennes pour assurer le loyer dans la durée, déduction faite des éventuelles aides Personnelles au logement (APL) mobilisables.

Autres critères pour les moins de 25 ans aux ressources non pérennes :

Nécessité pour les bailleurs HLM d'être rassurés sur les capacités financières du jeune à payer le loyer dans la durée et à savoir gérer et occuper un logement, dans le respect du règlement du bailleur.

Cela suppose :

- Une étude de faisabilité du projet (parcours, expérience, capacité financière, durée des ressources, projet professionnel)
- Un travail sur le budget (montant des charges diverses, organisation, économie...)
- Une évaluation des éventuelles difficultés et problèmes de comportement repérés...).

Préconisation :

La rédaction d'une note sociale en soutien de la demande de logement auprès d'un bailleur, répondant à ces différents indicateurs et précisant les modes d'accompagnement mis en place au titre de l'insertion professionnelle et nécessaire au titre du logement (ASLL, Bail glissant, ALT...) pour sécuriser le projet.

Remarque :

Dans certaines situations, il est possible de mobiliser le contingent préfectoral (Application Syplo) ou de déposer un recours dans le cadre du Droit au logement opposable (DALO).

Pour toute information : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Organismes :

Listes des organismes HLM sur le territoire de la CODAH

<http://www.ush-haute-normandie.org/codah-et-environs.html>

Logement à loyer modéré

• Les organismes d'HLM :

Alcéane OPH de la CODAH :

☎ : 02 32 850 850

📍 : 444 avenue du Bois au Coq – CS 77006 - 76080 LE HAVRE Cedex

Site internet : www.alceane.fr

Habitat 76 :

☎ : 0970 828 076

📍 : 17 rue Malherbe, 2042 X - 76040 ROUEN CEDEX

144 boulevard de Strasbourg - 76600 LE HAVRE

Site internet : www.habitat76.fr

LOGEO Seine Estuaire :

☎ : 02 32 74 27 80

📍 : 139 cours de la République - 76600 LE HAVRE

Site internet : www.logeo-seine-estuaire.fr

Immobilière Basse-Seine :

☎ : 02 77 07 80 00

📍 : 138 boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

Site internet : www.immobiliere3f.fr

Groupe SNI - Plaine-Normande :

☎ : 02 35 24 52 47

📍 : 88/90 avenue Foch - 76600 LE HAVRE (agence du Havre)

Site internet : www.plainenormande-groupesni.fr

ICF Habitat Atlantique :

☎ : 02 35 03 07 04

📍 : 159 rue Pierre Corneille - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN (agence Normandie)

Site internet : www.icfhabitat.fr

Propriété Familiale de Normandie :

☎ : 02 35 22 50 98

📍 : 111 avenue Foch - 76600 LE HAVRE (agence du Havre)

Site internet : www.pfn-coop.com

Groupe SNI - ADOMA (locatif) :

☎ : 02 35 25 18 31

📍 : 74 boulevard de Graville - 76600 LE HAVRE

Site internet : www.adoma.fr

SODINEUF Habitat Normand :

☎: 08 10 777 404

📍: ZA Les Vertus - Rue de la Briqueterie - Saint-Aubin sur Scie
CS 60017 - 76021 DIEPPE CEDEX

Site internet : www.sodineuf.fr

LOGEAL Immobilière :

☎: 02 35 95 92 00

📍: Rue Refigny – 76190 YVETOT

Site internet : www.logeal-immobiliere.fr

SEMINOR :

☎: 02 35 10 20 50

📍: 16 place du Général Leclerc - 76400 FECAMP

Site internet : www.seminor.fr

LOGIREP :

☎: 02 35 73 74 07

📍: 8 rue Louis Poterat – BP2060 - 76040 ROUEN CEDEX (agence de Rouen)

Site internet : www.logirep.fr



Hébergement d'urgence

• Le Pôle urgences du Havre

Service géré par la Fondation de l'Armée du Salut, il se décline en :

- Un accueil de jour pour les personnes sans abri : l'Espace Solidarité Insertion (ESI), basé 22 rue Lamartine – 76600 LE HAVRE
- l'Equipe Mobile d'Urgence Sociale (EMUS) va à la rencontre des sans-abri, en grande précarité ou en errance et tente d'orienter la personne vers une solution de prise en charge adaptée.

Contact Pôle urgences du Havre :

☎ : 02 32 72 42 52 📠 : 02 35 26 74 77

@ : samusocial.lephare@arreedusalut.fr

Accueil de personnes en demande d'asile

• Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

L'hébergement en CADA doit faire l'objet d'une demande à la plate-forme régionale d'accueil des primo-arrivants demandeurs d'asile (le DIRE).

Coordonnées DIRE : 4 rue de Fontenelle – 76000 ROUEN - ☎ : 02 35 71 00 40

Contact CADA ADOMA :

☎ : 02 76 40 10 13

@ : carole.erraidi@adoma.fr

Contact ATSA ADOMA Léo Delibes / Gravelle

☎ : 02 35 49 04 57

@ : rachida.khiat@adoma.fr

Contact CADA COALLIA :

☎ : 06 22 20 13 81

@ : caroline.jouis@coallia.org

Contact CADA Le Phare (Armée du Salut) :

☎ : 02 35 24 22 11

@ : cada.lephare@arreedusalut.fr

Information, orientation et accompagnement des publics :

Logement des jeunes :

• Le Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine-Maritime (CLHAJ 76)

Permanences dans les communes :

- Le Havre : mardi / jeudi / vendredi, de 13h30 à 18 h (1 rue Lemaistre) avec ou sans rendez-vous, le mercredi de 9h à 12h30, sur rendez-vous
- Gonfreville-l'Orcher : le lundi après-midi de 14h à 17h au service enfance/jeunesse de la Mairie
- Harfleur : le jeudi matin de 9h à 12h au Pôle de Beaulieu
- Montivilliers : le mardi matin de 9h à 12h à la Maison de la Solidarité et du Citoyen (cour St Philibert)

Contact CLHAJ 76 :

☎ : 02 35 19 69 76 ou 02 35 19 69 71

📍 : 1 rue Lemaistre – 76600 LE HAVRE / 2 rue Léon Gautier – 76600 LE HAVRE

@ : info.clhaj76@orange.fr ou contact.clhaj76@orange.fr

Public en demande sociale :

• Les Centres Communaux d'Action Sociale

Le CCAS, structure communale à vocation sociale, accueille, informe et oriente le public en demande sociale ; il intervient auprès des publics en difficulté et propose un soutien et/ou un accompagnement visant l'insertion sociale et professionnelle. Il conseille aussi, au quotidien, le public senior.

Contact CCAS du Havre :

☎ : 02 35 19 45 58 (ou standard CCAS : 02 35 19 48 70)

📍 : 3 place Albert René -76600 LE HAVRE

@ : ccasinfosociale@lehavre.fr

Contact CCAS de Montivilliers :

☎ : 02 35 30 96 42

📍 : Cour Saint-Philibert - 76290 MONTIVILLIERS

@ : ccas@ville-montivilliers.fr

Contact CCAS de Gonfreville-l'Orcher :

☎ : 02 35 13 18 22

📍 : Place Jean Jaurès - 76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Contact Ville de Gonfreville-l'Orcher - service Logement/CCAS

☎ 02 35 13 18 58

@ : sonia.sorieul@gonfreville-l-orcher.fr

Contact Ville d'Harfleur / service Logement / CCAS :

☎ : 02 35 13 30 82

📍 : 55 rue de la République - 76700 HARFLEUR

@ : ccaslogement@harfleur.fr

• Autres CCAS de la CODAH :

CCAS de Cauville-sur-Mer	7 rue Saint Nicolas – Tél : 02 35 20 20 90
CCAS d'Epouville	1 côte du Cap – Tél : 02 35 30 07 40
CCAS de Fontaine-la-Mallet	22 avenue Jean Jaurès – Tél : 02 35 55 97 45
CCAS de Fontenay	40, rue Saint Michel – Tél : 02 35 30 13 06
CCAS de Gainneville	Place du 8 mai 1945 – Tél : 02 32 79 59 59
CAS de Manéglise	Place de la Mairie – Tél : 02 35 30 09 58
CCAS de Mannevillette	9 rue du Carreau – Tél : 02 35 20 20 05
CAS de Notre-Dame-du-Bec	31 route de la Lézarde – Tél : 02 35 20 38 77
CCAS d'Octeville-sur-Mer	Place du G ^{al} de Gaulle – Tél : 02 35 54 62 80
CCAS de Rogerville	Rue René Coty – Tél : 02 35 20 41 74
CCAS de Rolleville	19 rue Victor Petitpas – Tél : 02 35 55 80 93
CCAS de Saint-Martin-du-Manoir	6 rue Jacques Paillette – Tél : 02 35 55 52 59
CCAS de Sainte-Adresse	1 rue Albert Dubosc – Tél : 02 35 54 05 07

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

• F3 Immobilier

☎ : 02 35 53 31 00

📍 : 60 avenue Foch – 76600 LE HAVRE

@ : f3immobilier@wanadoo.fr

Logement à loyer modéré

• Association oeuvrant dans le logement diffus

Habitat et Humanisme :

☎ : 02 35 53 97 12

📍 : 76 rue René Perrochon - 76620 LE HAVRE

@ : lehavre@habitat-humanisme.org

Logement étudiant

• Association Havraise pour le Logement ETudiant (AHLOET)

☎ : 06 86 40 22 94

📍 : Bât. ENSM – 10 Quai Frissard - 76600 LE HAVRE

@ : logement.etudiant@ahloet.fr

Gîte de groupe

• Gîte de la Porte Océane (Sans Détour)

☎ : 02 76 84 10 00

📍 : 24 rue Georges Heuillard - 76600 LE HAVRE

@ : gite.sansdetour@gmail.com

Le gîte de la Porte Océane se compose de chambres individuelles ou collectives, de sanitaires collectifs (WC, douches) et d'une cuisine collective. La possibilité d'hébergement d'urgence s'effectue en fonction des chambres disponibles. Pas de durée limitée et possibilité d'APL. Accueil tous publics sous réserve de disponibilités.

Lexique des sigles utilisés

ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASLL+	Accompagnement Social Lié au Logement Plus (anciennement « bail glissant »)
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ATSA	Accueil Temporaire du Service Asile
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CARFED	Centre d'Accueil et de Réinsertion pour Femmes En Difficulté
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLOUS	Comité Local des Œuvres Universitaires et Sociales
CNI	Carte Nationale d'Identité
CSAPA	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTO	Commission Territoriale d'Orientation (SIAO « insertion »)
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMU	FAMilles en Urgence
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité Logement
FTM	Foyer de Travailleurs Migrants
GCSMS	Groupement de Coopération Social et Médico-Social
OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (de Renouvellement Urbain)
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PLH	Programme Local de l'Habitat
RJS	Résidence Jeunes Salariés
RPA	Résidence pour Personnes Agées
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAUF	Service d'Accueil d'Urgence des Femmes
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation